



RÈGLEMENT OFFICIEL DES ESPOIRS VOLCANIQUES 14 MAI 2026

1. OBJET DE L'ÉPREUVE

La course des Espoirs Volcaniques est une compétition de trail destinée aux mineurs (collégiens et lycéens). Elle se déroule sur une course en ligne typé trail

Par ailleurs, un classement spécifique récompensera le/la meilleur(e) grimpeur(se) de chaque catégorie grâce à un segment mise en place sur le parcours.

2. DATES ET LIEUX

- **Date** : Jeudi 14 mai 2026
- **Horaires** :
 - 15h00 : Départ du trail (course en ligne).
- **Lieux** :
 - Le départ et l'arrivée du trail, ainsi que la remise des récompenses, se dérouleront au parc des Sources (rue des Sources, 63530 Volvic).

Aucun stationnement n'est possible directement sur le site. Des parkings dédiés (complexe sportif Champleboux, rue du Chancelas, Z.A. de Champloup, parkings du centre historique, stade, Dojo, etc.) sont mis à disposition. L'accès au site s'effectue à pied ou grâce à un service gratuit de navettes.

3. PARTICIPATION ET CATÉGORIES

Les catégories d'âge éligibles sont :

- **Minimes (F/H)** : 2011/2012
- **Cadets (F/H)** : 2009/2010

Participation des mineurs :

- Seuls les enfants **accompagnés** d'un adulte (parent ou tuteur légal) sont autorisés à participer.
 - La présence de l'adulte est **obligatoire** à plusieurs moments clés :
 - **Retrait des dossards**
 - **Départ** de la course en ligne (trail)
 - **Arrivée** de la course en ligne
 - Aucune obligation de certificat médical n'est requise pour les mineurs (loi 2024-25), mais **une autorisation parentale** doit impérativement être fournie au retrait du dossard. Vous pouvez la trouver sur notre site internet volvic-vvx.com, dans la rubrique de la course des Espoirs Volcaniques.
-

4. INSCRIPTIONS ET RETRAIT DES DOSSARDS

- **Retrait des dossards** : De 13h à 14h30 au chalet CO situé près de la ligne de départ / arrivée à côté des stands LPO et du mur ZE WALL, sur présentation de l'autorisation parentale signée.
- Les enfants recevront un **dossard** muni d'une **puce** (fourni par notre partenaire chronométrage Sportips). Ils devront obligatoirement le porter pendant toute la durée de l'épreuve.

5. ÉQUIPEMENT

- Les enfants doivent porter **une tenue de sport** adaptée à la pratique de la course en nature (vêtements et chaussures de trail ou équivalent).
 - **L'usage de bâtons est strictement interdit.**
-

6. DÉROULÉ DE L'ÉPREUVE

Après-midi :

1. **13h00 – 14h30** : Retrait des dossards
 2. **14h45** : Rassemblement devant la grande scène pour les consignes de sécurité.
 3. **15h00** : Départ de la course en ligne (trail).
 4. **16h30** : Fin de la course, proclamation des résultats.
 5. **17h15-30** : Remise des récompenses sur la grande scène.
-

7. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

- **Chronométrage** : Assuré par Sportips grâce à des puces électroniques. Chaque passage sur les aires de départ/arrivée est détecté.
 - **Meilleur grimpeur** : Attribué au coureur (F/H) de chaque catégorie ayant le meilleur temps sur la montée.
 - **Classement général** : Basé sur le classement de la course en ligne, pour chaque catégorie.
 - **Récompenses** :
 - Un **cadeau** sera remis à chaque enfant lors de son inscription.
 - Un **trophée** récompensera les vainqueurs (filles et garçons) de chaque catégorie au classement général, ainsi que les meilleurs grimpeur(se).
-

8. SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

- Les enfants doivent porter le **dossard** fourni par l'organisation pour être clairement identifiables.
- **Aucune course aux côtés des enfants** (parents ou tiers) n'est autorisée, hormis dans les zones dédiées aux accompagnants.
- **Poste de secours** : Des médecins et secouristes sont présents sur le site. En cas de blessure ou de problème, les bénévoles sur le parcours sont habilités à solliciter l'assistance médicale.

- En cas de blessure ou **d'abandon**, il est obligatoire de prévenir un bénévole afin que l'organisation en soit informée.
-

9. ENVIRONNEMENT

Le site de la course est situé dans la **Réserve naturelle protégée des Cheires et grottes de Volvic** (Réserve naturelle régionale (RNR) gérée par la LPO Auvergne - Rhône-Alpes).

- Il est **formellement interdit de jeter** des déchets sur le parcours (papiers, gels, emballages...).
 - Des poubelles sont à disposition sur les postes de ravitaillement.
 - Il est **impératif** de suivre le balisage, sans couper les chemins, pour protéger le sol et éviter l'érosion.
 - Toute infraction constatée pourra entraîner une disqualification.
-

10. ANNULATION

En cas de **mauvaises conditions météorologiques**, de **problèmes sanitaires**, de **catastrophe naturelle** ou de toute autre situation mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de :

- Modifier le parcours.
- Annuler l'épreuve.

Dans ce cas, les participants seront prévenus **au moins 24h avant** via :

- Le site internet officiel : <https://www.volvic-vvx.com/>
- Les réseaux sociaux
- L'email : contact@volvic-vvx.com

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation pour l'une de ces raisons.

11. ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

- L'organisateur souscrit une assurance **Responsabilité Civile**.
- Les licenciés (FFA ou autres fédérations) bénéficient des garanties liées à leur licence.
- Il appartient aux autres coureurs de s'assurer **personnellement**.

- En cas d'abandon, de disqualification ou de décision médicale, la responsabilité de l'organisation est dégagee.
 - Les parents / tuteurs déclarent dégager l'organisation de toute responsabilité en cas de dommages ou séquelles survenant pendant ou après la course.
-

12. DROIT À L'IMAGE ET DONNÉES PERSONNELLES

- Les organisateurs sont autorisés à publier sur leur site et supports de communication les **photographies** prises le jour de la course.
 - Pour toute demande de retrait ou de modification de ces images, merci de contacter : **contact@volvic-vvx.com**.
 - Les informations personnelles collectées sont destinées à l'usage exclusif de l'organisation et pourront être transmises à ses partenaires. Conformément à la loi Informatique et Libertés (06/01/1978) et au RGPD, tout participant dispose d'un **droit d'accès, de rectification et de suppression** de ses données, sur simple demande par e-mail ou par courrier.
-

13. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

- L'inscription d'un jeune participant implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par son parent ou tuteur légal.
 - Tout manquement aux règles énoncées ci-dessus peut entraîner une exclusion du challenge.
 - L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement si nécessaire. Toute modification sera communiquée aux participants avant l'épreuve.
-

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION ET BON CHALLENGE À TOUS !
